

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE VIRIAT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment de l'article L2213-1 à l'article L2213-6-1 ;

VU le Code de la Sécurité Intérieur, notamment à l'article L131-1 ;

VU le Code de la Route, notamment à l'article R411-25 et L121-2 ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée pour la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983 ;

VU l'arrêté interministériel en date du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ou complété ;

CONSIDERANT de prendre toutes mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des personnes sur les voies de circulation lors des défilés à l'occasion de festivité sur la Commune

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation pour permettre le bon déroulement de la parade organisée le vendredi 20 décembre 2024

ARRÊTE

- Article 1** La circulation et le stationnement de tous les véhicules seront interdits le vendredi 20 décembre entre 17 H et 18 H sur les voies suivantes :
- Rue de la Barre
 - Rue Marcel Pagnol
 - Rue Jacques Prévert
 - Allée des Vieilles Ecoles
- Article 2** L'application de cette réglementation sera assurée par l'IEM Le Coryphée
- Article 3** La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par l'IEM Le Coryphée
- Article 4** La sécurisation du périmètre de la parade se fera par la mise en place de barrières et de signaleurs
- Article 5** Tous contrevenants ne respectant pas ces dispositions sont passibles de sanctions au regard de l'article R417-10 et R411-21-1 du code de la route notamment par une demande d'enlèvement des véhicules en infraction.
- Article 6** Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.
- Article 7** Une ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- IEM Le Coryphée
 - Services de Police
 - Pompiers de Viriat

Fait à VIRIAT, le 2 Décembre 2024
Le Maire,

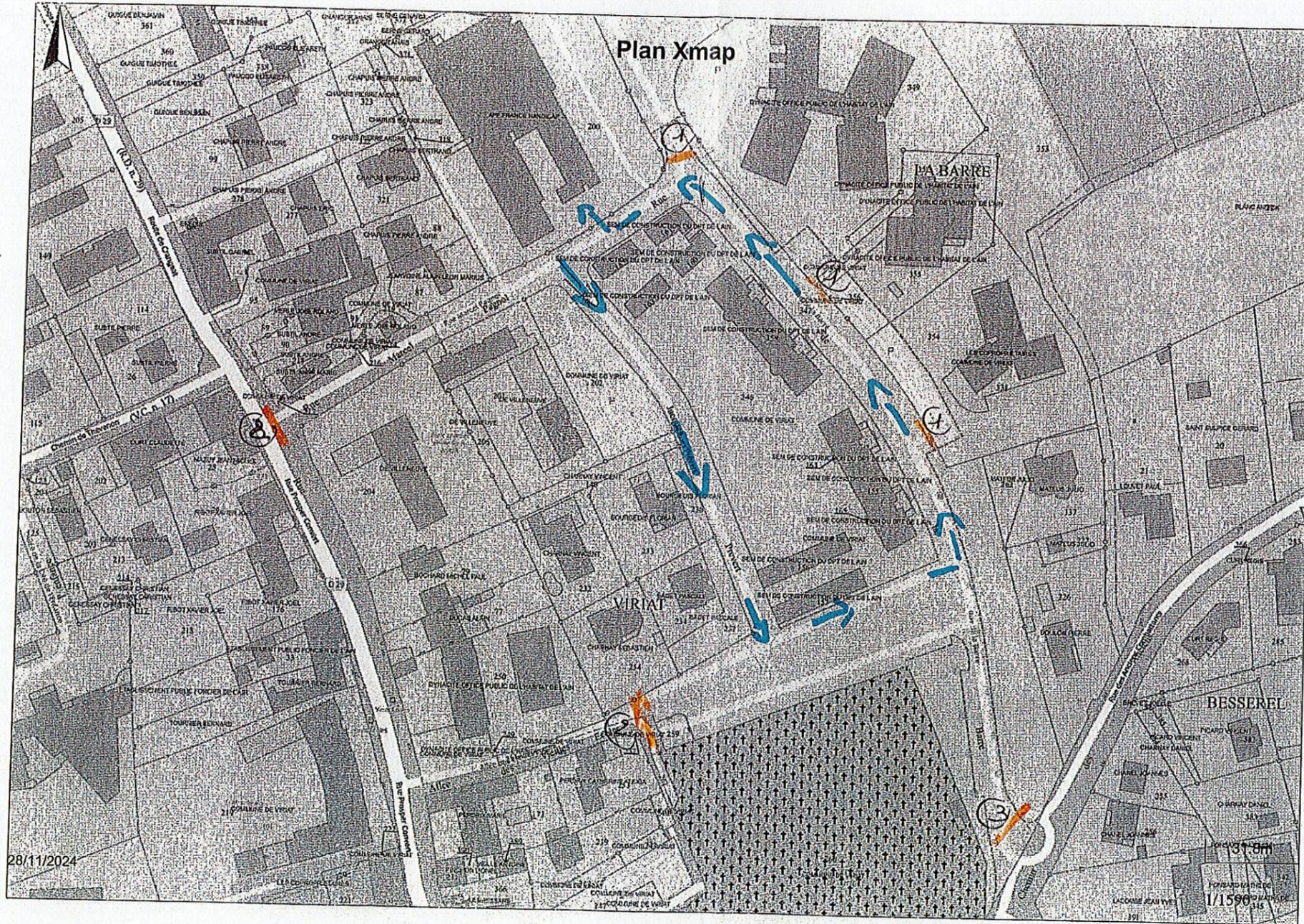
Bernard PERRET



Parade Noël

Institut d'Education Motrice "Le Coryphée"
APF France Handicap
151. rue Marcel Pagnol
01440 VIRIAT
☎ 04.74.24.62.54 - iem.viriat@apf.asso.fr
Finess : 010002319 - Siret : 775 688 732 09773

le 20/12/2024 à 17h15 jusqu'à 18h.



- Circuit de la parade
- Barrières (10)
- ③ Nombre de personnes affectées à la sécurité (signaleurs)
- └ Nombre de personnes et de barrière